

(Sleeve)

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide Joust^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....250 g/L



POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 34800 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 2 - 101 Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le **Fongicide Joust** est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CORROSIF pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou consultez le site www.nufarm.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou cockpit fermé.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler

un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Bien secouer avant d'utiliser et si le produit est entreposé depuis au moins 1 an.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Joust^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

(Booklet)

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide Joust^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

PRINCIPE ACTIF :
Prothioconazole.....250 g/L



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 34800 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le **Fongicide Joust** est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, le lin, les cucurbitacées, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CORROSIF pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou consultez le site www.nufarm.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou cockpit fermé.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler

un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Bien secouer avant d'utiliser et si le produit est entreposé depuis au moins 1 an.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone de traitement, du côté exposé au vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS nécessaire pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette
- le trempage du sol

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce

sensibles (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, crues, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (mètres) pour la protection de :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens / marins d'une profondeur de :		Habitat terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé, orge, canola, moutarde orientale, colza, <i>Brassica carinata</i> , pois chiches, lentilles, betterave à sucre, les petits fruits, les petits fruits de plantes naines, les cucurbitacées, les certaines petites céréales	1	1	1	1	1
	Avoine, soja, maïs, carthame, tournesol, lin, crambe, bourrache officinale	1	1	1	1	0

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

CÉRÉALES (orge, blé et avoine)			
CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Orge	Pour la répression de la fusariose ou de la tavelure (<i>Fusarium</i> spp.)	Faire une application de Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du Fongicide Joust pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer le Fongicide Joust comme traitement préventif au cours de la période pendant laquelle de 70 à 100 % des tiges florales de l'orge sont entièrement émergées, jusqu'à 3 jours après l'épiaison complète. L'application de la dose de 800 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés. L'utilisation de la dose de 800 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
	Pour la suppression de : Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Rynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)	Faire une application de Fongicide Joust à raison de 400 à 600 mL/ha (100 à 150 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide Joust comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs d'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de Fongicide Joust, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
---------	---------	------	-----------------------

Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la répression de la fusariose ou de la tavelure (<i>Fusarium</i> spp.) Pour la suppression de la tache des glumes (<i>Stagonosora nodorum</i>)	Faire une application de Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du Fongicide Joust pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tache des glumes, appliquer le Fongicide Joust au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. L'application de la dose de 800 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés. L'utilisation de la dose de 800 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
	Pour la suppression de : Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 mL/ha (150 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide Joust comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de Fongicide Joust, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
---------	---------	------	-----------------------

Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 mL/ha (150 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide Joust comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,2 L/ha) de Fongicide Joust , moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Millet perlé, millet rond, seigle, triticales, téosinte, sarrasin	Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure - sauf le sarrasin Pour la suppression de la rouille (<i>Puccinia</i> spp.)	Faire une application de Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide Joust comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (1,4 L/ha) de Fongicide Joust , moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.			

OLÉAGINEUX (canola, colza, moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i>)			
CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Canola, colza, moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i>	Pour la suppression de la pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 700 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Le dose de 600 mL/ha est recommandée pour la plupart des cultures oléagineuses; toutefois, la dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.

			Une deuxième application à raison de 600 mL/ha peut être faite 7 à 10 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.
Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le Fongicide Joust à 0,125% v/v. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'un application (700 mL/ha de Fongicide Joust) peut être fait par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			

LÉGUMINEUSES (pois chiches, lentilles)			
CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Pois chiches	Pour la suppression de l'ascochyte (<i>Ascochyta rabiei</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	Appliquer le Fongicide Joust aux premiers signes de la maladie. Un maximum de 2,4 L/ha de Fongicide Joust peut être appliqué par culture, par année. Maximum de trois applications par année.
Lentilles	Pour la suppression de l'ascochyte (<i>Ascochyta spp.</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Après la première application, une autre application peut être faite 10 à 14 jours plus tard, si les conditions favorisent un degré d'infestation continu ou plus élevé. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	Appliquer le Fongicide Joust aux premiers signes de la maladie. Un maximum de 1,6 L/ha de Fongicide Joust peut être appliqué par culture, par année. Maximum de deux applications par année.
Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le Fongicide Joust à 0,125% v/v. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.			

SOJA			
CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION

Soja	Pour la suppression de : Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Cercosporiose (<i>Cercospora sojina</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 400 mL/ha (100 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust dès les premiers symptômes de la maladie ou lorsque le risque d'infection est imminent. Ne pas faire plus d'une application par saison.
Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le Fongicide Joust à 0,125% v/v. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			

Maïs (de plein champ, sucré et à éclater)			
CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Maïs (de plein champ, sucré et à éclater, y compris la production de semence)	Pour la répression de la fusariose de l'épi (<i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella</i> spp.) Pour la suppression des rouilles (<i>Puccinia sorghi</i>, <i>Puccinia polysora</i>), de la kabatiellose du maïs (<i>Kabatiella zae</i> ou <i>Aureobasidium zae</i>), et du dessèchement (<i>Setosphaeria turcica</i>) Pour la suppression de la tache grise (<i>Cercospora zae-maydis</i>) Pour la répression des agents pathogènes de la pourriture de la tige (<i>Fusarium</i> spp., <i>Gibberella</i> spp. et <i>Colletotrichum</i> spp.), qui peuvent causer la verse.	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 800 mL/ha (200 g i.a./ha)	L'éclosion de la fusariose de l'épi se produit dans le maïs par temps chaud et humide, durant l'apparition des soies. Elle résulte également de la sélection des hybrides ainsi que de l'historique de graves épidémies de <i>Fusarium</i> dans le champ. L'application du Fongicide Joust comme protection contre la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque ces conditions sont prévues dans un champ de maïs particulier. Les applications de Fongicide Joust planifiées pour la répression de la fusariose de l'épi. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose de l'épi, appliquer le Fongicide Joust à partir du stade de développement du maïs qui s'écoule entre la pointe du stigmate visible (formation des soies, BBCH 63) au dessèchement du stigmate (brunissement des soies, BBCH 67). Le Fongicide Joust atténuera les symptômes des maladies et les niveaux de mycotoxine dans le grain. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses à jets dirigés. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.

Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le **Fongicide Joust** à 0,125% v/v. Ne pas appliquer un agent tensioactif non ionique avant l'apparition de la panicule. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas faire plus d'une application par saison.

Cucurbitacées			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Cucurbitacées : courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup), citrouille, courge d'été, courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque	Moisissure rose des neiges Fusariose (<i>Fusarium</i> spp.)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 800 mL/ha (200 g i.a./ha) (sol)	Appliquer Fongicide Joust à la plantation avec de l'équipement d'irrigation au goutte-à-goutte / d'aspersion. Poursuivre avec des traitements foliaires durant la saison.
	Pourriture noire (<i>Didymella</i> spp.)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 800 mL/ha (200 g i.a./ha) (foliaire)	
	Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 400 à 800 mL/ha (100 à 200 g i.a./ha)	Pour la suppression du blanc, appliquer le Fongicide Joust comme traitement foliaire préventif dès que les tout premiers signes de la maladie se manifestent. Répéter les traitements à intervalles de 5 à 10 jours avec Fongicide Joust ou un autre fongicide approuvé d'un groupe chimique différent.
Commentaires généraux : Faire jusqu'à une (1) application au sol et deux (2) applications foliaires de Fongicide Joust à la taux élevée, ou une application au sol et quatre (4) applications foliaires par année au faible taux. Répéter les applications foliaires au besoin à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un adjuvant : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v. Un maximum de 2,4 L/ha de Fongicide Joust peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			

Petits fruits			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Sous-groupe des petits fruits : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante,	Répression de la tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust dès les premiers signes de maladie. Une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accrue la maladie.

pimbina, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, raisin d'ours, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Répression de la rouille des feuilles (<i>Thekopsora minima</i>) et tache valdensinéenne (<i>Valdensinia heterodoxa</i>) – bleuet seulement	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 760 mL/ha (190 g i.a./ha)	
	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>) – bleuet seulement	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 – 200 g a.i./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Fongicide Joust ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de Fongicide Joust par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un adjuvant : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v. Un maximum de 1,6 L/ha de PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			

Petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Sous-groupe des petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise : raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Pourriture des fruits : <i>Coleophoma empetri</i>, <i>Glomerella cingulata</i>, <i>Phyllosticta vaccinii</i>, <i>Physalospora vaccinii</i>, <i>Allantophomopsis lycopodina</i>, <i>Allantophomopsis cytisporae</i>, <i>Fusicoccum putrefaciens</i>, <i>Penicillium</i> spp., <i>Phomopsis vaccinii</i>, <i>Colletotrichum acutatum</i>, <i>Colletotrichum coccodes</i> Répression de la tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)	Appliquer le Fongicide foliaire Fongicide Joust à raison de 700 mL/ha (175 g i.a./ha) Appliquer avec un agent tensioactif non ionique : Enhance, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v ou avec Carrier à 0,125 % v/v	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Fongicide Joust ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.

Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de **Fongicide Joust** par année. Répéter les applications foliaires au besoin à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Un maximum de 1,4 L/ha de **Fongicide Joust** peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PERIODE D'APPLICATION
Tournesol, carthame	Pour la répression du flétrissement sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 800 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % du disque floral.

Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le **Fongicide Joust** à 0,125% v/v. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (800 mL/ha de **Fongicide Joust**) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si le **Fongicide Joust** est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PERIODE D'APPLICATION
Lin, crambe, bourrache officinale	Pour la suppression de la pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 700 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. La dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.

Note : Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec le **Fongicide Joust** à 0,125% v/v. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (700 mL/ha de **Fongicide Joust**) peut être fait par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PERIODE D'APPLICATION
---------	---------	------	-----------------------

Betterave à sucre	Pour la suppression des maladies foliaires : <i>Cercosporiose (Cercospora beticola)</i>	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 600 à 800 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust dès les premiers signes de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et les intervalles plus courts lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Appliquer la dose prescrite de Fongicide Joust dans 100 à 200 L d'eau par hectare lorsqu'on utilise un équipement d'application au sol. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 14 à 21 jours, selon le degré d'infestation. Utiliser l'intervalle d'épandage de 14 jours lorsque le degré d'infestation est normal à élevé et de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible.
	Pour la suppression des maladies transmises par le sol : <i>Rhizoctone commun (Rhizoctonia solani)</i>	Appliquer le Fongicide Joust à raison de 800 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide Joust entre le stade 4 feuilles et la fermeture des rangs. Appliquer la dose prescrite de Fongicide Joust dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 21 jours.
Note : Trois applications au maximum (2.4L/ha de Fongicide Joust) peuvent être faites par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Enhance, Carrier, AgSurf ou Agral 90 à 0,125% v/v peut être mélangée en cuve avec le Fongicide Joust. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seule. Le Fongicide Joust est un fongicide du groupe 3. Pour limiter le risque que se développe une résistance à la maladie, appliquer le Fongicide Joust en alternance avec un fongicide qui ne fait pas partie du groupe 3.			

Restrictions en matière de rotations :

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas ressemer dans les 30 jours suivant la dernière application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Fongicide Joust** contient un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Fongicide Joust** et à d'autres fongicides du groupe 3. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide Joust** ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les agents pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nufarm Agriculture Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au **Fongicide Joust** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un mode d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

APPLICATION TERRESTRE :

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le **Fongicide Joust** dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI.
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales/territoriales qui sont supérieures aux zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être

utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucun taux n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-800-868-5444 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le **Fongicide Joust** dans au moins 50 L d'eau /ha.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des

questions, appelez le fabricant au 1-800-868-5444 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

Le **Fongicide Joust** doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le **Fongicide Joust** dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Fongicide Joust appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de **Fongicide Joust** dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.
- Le **Fongicide Joust** doit être bien dispersé avant l'ajout de l'agent tensioactif non ionique. On recommande d'utiliser le **Fongicide Joust** avec un adjuvant comme Enhance, Carrier, Agral 90 ou AgSurf, à 0,125 % vol./vol.

Délais d'attente avant la récolte

Culture	DS (jours)
Blé (de printemps, dur et d'hiver), orge, avoine, millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	30
Canola, colza, moutarde orientale, lin, crambe, bourrache officinale, <i>Brassica carinata</i>	36
Maïs (de plein champ, sucré, à éclater)	14
Pois chiches, lentilles	7
Soja	20
Betterave à sucre	7
Petits fruits	7
Cucurbitacées	7
Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises), Carthame, tournesol	45

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Joust^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.